



# Procès-verbal

## Commission recherche

### du 19 juin 2017

Approuvé par la commission recherche du 2 octobre 2017

La commission recherche de l'Université d'Angers s'est réunie le 19 juin 2017 à 16h10 dans la salle du conseil, à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Philippe	Excusé
AMIARD Stéphane	
ANGOT Christophe	
ARAB Chadia	Présente
AUGERERAUD Laëtitia	Présente
BENETEAU Eric	Présent
BENOIT Jean-Pierre	
BERNIER Monique	Présente
CAMUS Sandra	
CANEVET David	Présent
CHAMPIN Tristan	
CHUREAU Véronique	Présente
DANIEL Christophe	Présent
DAVID Clarisse	
DENECHERE Yves	Présent
DESMEDT Marianne	Procuration à Philippe SIMONEAU
FOUCHER Fabrice	Procuration à Nathalie LEDUC
FORTIER Jonathan	Présent
GAUMER Nathalie	Présente
GIMEL Jean-Christophe	Excusé
HELESBEUX Jean-Jacques	
JUSSIEN Christelle	Présente
KEMPF Marie	Présente
LEDUC-LEBRETON Nathalie	Présente
LEMAIRE Félicien	Procuration à Christophe DANIEL
LEMENAND Thierry	Présent
MARTIN Kévin	
PELOILLE Manuelle	Présente
PEYRAT-GUILLARD Dominique	
PROCACCIO Vincent	
REEVES Joseph	
RICHOMME Pascal	Présent
ROUSSEAU Audrey	
SEJOURNE Bruno	Procuration à Christophe DANIEL
SALLE Marc	Présent
SAUBION Frédéric	Présent
TAIBI Aude Nuscia	Présente
VOSTRIKOVA-JACOD Lioudmila	
YVARD Jean-Michel	

A l'ouverture de la séance, 25 membres sont présents ou représentés sur 40 membres en exercice (21 membres présents, 4 procurations).



◆ **Ordre du jour**

1. Informations
2. Procès-verbal
3. Invités au titre de la recherche
4. Appel à projet Région « Aide au renforcement des équipements scientifiques »
5. Prime au brevet
6. Écoles doctorales : rentrée 2017
7. Prospective et moyen



## 1. Informations

Christian ROBLEDO présente la liste des excusés et des procurations.

### MPIA

Philippe SIMONEAU présente l'appel à projet MPIA, financé par Angers Loire Métropole pour soutenir des projets de pré-maturation ou de maturation.

Philippe SIMONEAU liste les lettres d'intention déposées pour l'Université d'Angers dans le cadre du MPIA depuis janvier 2017 et précise qu'il y a une dynamique intéressante de valorisation.

UR (porteur)	Projet	Montant demandé
LARIS (M. DINOMAIS)	REMI	70 k€
ESO-Angers (S. FLEURET)	TESAN	15 k€
LARIS (P. RICHARD)	PARAD	70 k€
GEIHP (M. PONTIE)	PET-Plug&Play	8 à 10 k€
CRCINA (C. MONTERO-MENEI)	REPAR	70 k€
IRHS (B. LE CAM)	VENISE	7 k€
IRHS (D. MACHEREL)	OxyGerm	34 k€
IRHS (D. MACHEREL)	PlantuPhen	31 k€
GEROM (G. MABILLEAU)	GLOO01	25 k€
SOPAM (C. MARTINEZ)	MPS-2	242 k€
MINT (B. CALVIGNAC)	THERACHIP	241 k€
SIFCIR (B. LAPIED)	ASYNEO	300 k€

Marc SALLE indique que les montants sont importants et demande quels sont les types de dépenses prévues dans le projet.

Franck TESTON répond qu'il y a essentiellement des ressources humaines et du fonctionnement.

Marc SALLE demande quelle est la durée moyenne des projets.

Alexa ROUEZ répond que les projets sont de 18 à 24 mois environ. Elle précise que les montants des projets en santé sont souvent élevés car il peut y avoir des frais d'études (ex : précliniques sur le gros animal) qui représentent des frais de fonctionnement importants.

### Audit valorisation

Christian ROBLÉDO indique que l'Université d'Angers, à la demande du vice-président délégué à la valorisation a commandé un audit de la valorisation en décembre 2016 auprès de l'IGAENR. Les auditions ont eu lieu en mars 2017 et les experts désignés étaient Amin AMAR et Alain RENUCCI.

Les auditeurs ont confirmé que le paysage de la valorisation était complexe avec de nombreuses commissions (Comité Local de Valorisation, Comité Stratégique de Valorisation) et de nombreux opérateurs tels que la SATT, les EPST, la direction de la recherche de l'Université d'Angers et les apporteurs d'affaires.

En points faibles, ils ont souligné une activité valorisation modeste avec des revenus de transfert faibles, une stratégie de valorisation non définie, une coordination interne à améliorer ainsi qu'un déficit de « culture valorisation » au sein des enseignants-chercheurs.

Ils préconisent à l'issue de ce constat de :

- Développer la marque UA et construire une vitrine (santé, végétal, tourisme)

Définir une stratégie propre à l'Université d'Angers en cohérence avec l'UBL et la SATT



- Mettre en place un plan d'action (priorités stratégiques et opérationnelles)
- Renforcer les instances de réflexion et de décision (comité restreint de valorisation)
- Améliorer la coordination recherche/valorisation (vision partagée, travail en commun)
- Pérenniser le dispositif des apporteurs d'affaires
- Renforcer les liens UA/SATT (dialogue stratégique, contrat d'objectif sur 3 ans)

Christian ROBLÉDO précise que Paul CALES a démissionné de ses fonctions de vice-président délégué à la valorisation, et que Marc-Antoine CUSTAUD a accepté de reprendre les missions liées à la valorisation. Il prendra ses fonctions au 1er juillet.

### AAP Post-doc UBL

Philippe SIMONEAU présente le taux de sélection de l'appel à projets Post-doc UBL à la suite des délibérations du COS recherche du 23 mai 2017. Il précise que l'Université d'Angers a un taux de succès très intéressant car 9 projets ont été retenus :

DTR	UR porteuse	Porteur	cofinancement
AAL	IRHS	M. LE SAUX	RFI Objectif végétal
ML / AAL	LPG BIAF + IRHS	E. GESLIN	EPFL Lausanne
ML	LPG BIAF	C. BARRAS	ALM (en attente)
BS	MITOVASC	O. BARIS / G. LENAERS	PREMMI
OST	CERHIO	P. MARCILLOUX	EnjeuX
OST / AAL	GRANEM (+ LEMNA)	G. PANTIN-SOHER	UA/UN (en attente)
OST	ESO (+VIPS <sup>2</sup> )	C. ARAB	UA (en attente)
Numeric / AAL	LAREMA + IRHS	F. PROIA / J. CLOTAULT	ALM (en attente)
MM	MOLTECH-Anjou (+CEMCA)	C. GAULTIER	RFI LUMOMAT

Philippe SIMONEAU indique que le bureau du 10 juillet statuera sur les demandes de cofinancement demandées à l'Université d'Angers.

Yves DENECHERE demande pourquoi l'Université d'Angers ne se prononce pas dès maintenant sur les demandes de cofinancements.

Philippe SIMONEAU répond que le bureau doit se prononcer sur ces demandes après examen des résultats de l'AAP d'Angers Loire Métropole | volet post-doc.

Marc SALLE rappelle que les modalités de calcul de la répartition des financements de post-doctorat par l'UBL qui tiennent compte du nombre de laboratoires dans le département de recherche devraient être supprimées pour un prochain AAP.

Philippe SIMONEAU précise qu'une discussion a eu lieu en COS recherche sur ce point et ajoute que beaucoup n'ont pas compris ce qu'étaient les sujets trans-départements. L'AAP sera à améliorer pour l'année prochaine.

Chadia ARAB demande combien d'allocations seront cofinancées par l'Université d'Angers et indique qu'elle regrette ce calendrier car il aurait été plus confortable que les candidats soient fixés dès le mois de juillet.

Philippe SIMONEAU répond que ce n'est pas l'Université d'Angers qui maîtrise le calendrier et qu'une discussion va s'engager quant au cofinancement possible. Tous les dossiers vont être traités en même temps afin d'avoir une vue d'ensemble.

Il précise qu'à ce jour, il n'y a pas de dispositif de financement de post-doctorat et que le budget 2017 a été voté avant le lancement de l'appel à projets de l'UBL. Il précise également que pour activer le fonds d'intervention de la recherche il faut une discussion et un vote du bureau.



### Procès-verbal :

Le procès-verbal de la commission recherche du 24 avril 2017 est approuvé à l'unanimité de la commission recherche.

### Prime au brevet :

Christian ROBLEDO présente le décret 2005-1217 qui prévoit au dépôt du brevet un intéressement forfaitaire versé en deux tranches :

- phase 1 : 20% (600€) dans l'année qui suit la demande de dépôt de brevet
  - phase 2 : solde (2400€) lors du transfert (licence-cession)
- Puis une 3<sup>ème</sup> phase lorsqu'il a une prime d'intéressement
- phase 3 : versement annuel correspondant à 50% des royalties perçues (après remboursement des frais de PI engagés par l'établissement)

A la signature d'un transfert (licence/cession), la SATT verse à l'établissement 4 000€ à condition que le :

- transfert soit réalisé : signature de licence / cession de brevet
- brevet soit sous mandat SATT
- montant financier prévisionnel du transfert soit >4 000€

La mise en application sera rétroactive depuis 2013 et concerne les agents titulaires ou non titulaires inventeurs en contrat avec l'établissement lors du dépôt de brevet.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Répartition définie entre propriétaires du brevet – document de référence : accord de copropriété
- Répartition définie entre inventeurs – document de référence : déclaration d'invention
- Date de dépôt de brevet postérieure au 01/01/13 – document de référence : récépissé de dépôt de brevet (rétroactivité selon décision CRV)
- Transfert réalisé – document de référence: contrat de licence ou de cession (phase 2)
- Montant minimum : 50 euros (selon décision CRV) après proratisation des participations (propriétaires et inventeurs)
- Montant maximum : phase 1 = 600€ | phase 2 = 2 400€ | phase 3 = 50% du montant des royalties perçues (soumis à plafond).

Christian ROBLÉDO précise que 2 campagnes de versement seront nécessaires afin de respecter le versement de la prime au brevet dans la première année qui suit le dépôt.

Il indique qu'il faut anticiper des cas exceptionnels comme l'intéressement des personnes extérieures à la fonction publique ou celui des ayants-droit.

La procédure est en cours de réflexion et la question sera posée au réseau Curie.

Pascal RICHOMME demande si la date prise en compte pour le dépôt comprend le 1<sup>er</sup> dépôt français ou le dépôt européen en PCT par exemple.

Franck TESTON répond que concernant les étudiants, il s'agit d'une décision politique à prendre au sein des établissements.

Il ajoute que la date prise en compte pour le dépôt est bien la première date de dépôt et non les extensions.

Pascal RICHOMME précise que les critères d'inventivité ne sont pas les mêmes d'un pays à un autre.

Philippe SIMONEAU répond que le décret doit être appliqué tel qu'il est écrit et qu'il n'y a pas de marge de manœuvre.

Franck TESTON précise qu'une discussion est en cours afin de faire évoluer le texte et de prendre en compte la date de signature de la licence plutôt que la date de dépôt.



Marc SALLE demande comment cela se passe pour les établissements qui sont hors SATT.  
Alexa ROUEZ répond qu'il s'agit de la même procédure mais que les 4000 euros ne seront pas reversés par la SATT.

**Invités au titre de la recherche :**

Philippe SIMONEAU présente les 15 demandes d'invités au titre de la recherche :

UR	Référent	Invité	Durée	Quotité	Coût chargé
LPG-BIAF	M-P. NARDELLI	G. PANIERI	0.5	100%	<b>2609.76 €</b>
LPHIA	F. SANCHEZ	A. KOMAROV	1	50%	<b>2737.27 €</b>
MOLTECH- Anjou	R. BARILLÉ	Y. WANG	1	50%	<b>2737.27 €</b>
	N. AVARVARI	K.H. ERNST	1	50%	<b>3210.71 €</b>
	M. SALLÉ	J. PUIGMARTI	1	50%	<b>2737.27 €</b>
LERIA	J-K. HAO	Q. WU	0.5	100%	<b>2736.25 €</b>
	A. ROSSI	A. SINGH	0.7	100%	<b>3071.13 €</b>
CERHIO	C. OGHINA PAVIE	S. BOSOMITU	0.5	100%	<b>2193.66 €</b>
LETG	C. FLEURANT	T. RAZAKAMANANA	1	100%	<b>6417.86 €</b>
3 LAM	R. CAPLAN	M. ESTEBAN DE VEGA	1	50%	<b>3210.71 €</b>
LPPL	D. LE GALL	T. BELLAJ	1	50%	<b>2737.27 €</b>
C. JEAN BODIN	S. LAMBERT WIBER	I-M. COSTEA	1	50%	<b>2610.58 €</b>
GRANEM	P. LEGOHEREL	H-G. PARSA	1	100%	<b>5472.50 €</b>
	B. SEJOURNE	A. GIOVANNI	1	50%	<b>2207.56 €</b>
	X. PAUTREL	K. BORISSOV	1	50%	<b>2737.27 €</b>
	<b>TOTAL</b>				

Le bureau de la commission recherche propose de retenir toutes les demandes.

La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

**Equipements :**

Philippe SIMONEAU présente les demandes d'équipement dans le cadre de l'appel à projet « équipements scientifiques ». Il précise que la région demande dorénavant un classement global pour les demandes de petits et gros équipements.

Structure	Référent	Equipement	Montant HT en €	Subvention demandée	Classement
SCIAM	D. CHAPPARD	MEB + EDS	271 000 €	162 600 €	N°1
LARIS	B. CASTANIER	Chambre HAST	38 571 €	23 142 €	N°2
MOLTECH	M. LOUMAIGNE	Spectrofluorimètre	99 404 €	59 642 €	N°3
LPG-BIAF	A. MOURET	Lyophilisateur	15 645 €	9 387 €	N°4
LERIA	D. LESAINT	Baie de stockage	35 000 €	21 000 €	N°5



La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité à ce classement.

### Ecoles doctorales | Rentrée 2017

Emmanuelle GESLIN, directrice du collège doctoral d'Angers fait une présentation de la rentrée du collège doctoral. Elle précise que les écoles doctorales à l'échelle de l'UBL débiteront au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Elle indique que le nouveau logiciel d'inscription AMETYS ne sera pas opérationnel au 1<sup>er</sup> septembre et que les inscriptions se feront via le logiciel l'UNAM Docteur qui n'est pas encore configuré pour les nouvelles ED.

Chaque école doctorale de site est coordonnée par un établissement et comprend un directeur et un directeur adjoint par site :

ED	Porteur
ED STT	Patrice MARCILLLOUX (ED portée par UA)
ED SML	Hélène HOWA
ED MathSTIC	Stéphane LOISEAU
ED Biologie santé	Frank BOURY
ED 3M	Pierre FRERE
ED EGAAL	Alain VIAN
ED ALL	Carole AUROY
ED EDGE	Dominique PEYRAT-GUILLARD
ED DSP	Joël HAUTBERT
ED ELICC	Didier LE GALL
ED SPI	David BIGAUD

Un gestionnaire sera responsable de l'ED sur le site porteur ainsi qu'un gestionnaire de site pour le suivi administratif des doctorants au sein du collège doctoral d'Angers (inscriptions, suivi individuel CSI et soutenances).

L'Université d'Angers est co-accréditée pour les 11 écoles doctorales ce qui permet d'inscrire les doctorants et de délivrer le diplôme du doctorat pour l'ensemble.

Pour rappel :

- le doctorant est rattaché à l'ED de son directeur de thèse.
- 1 unité de recherche peut être rattachée à plusieurs ED si elle est structurée en équipe ou en axe (1 rattachement / équipe ou axe).
- le double rattachement d'unité passe par la validation des deux directions d'ED concernées et de la direction de l'UR.

Emmanuelle GESLIN précise qu'il y aura des règles communes à toutes les écoles doctorales qui sont inscrites dans l'arrêté du 25 mai 2016 ainsi que dans la charte de l'UBL. Les règles spécifiques à chaque école doctorale seront inscrites au règlement intérieur des ED qui sont en cours de finalisation.

Les formations disciplinaires seront assurées par les écoles doctorales (par le gestionnaire de l'ED) et les formations transdisciplinaires seront assurées par l'école des docteurs de l'UBL et les Collèges Doctoraux (par le CDA) ce qui permettra d'augmenter l'offre de formation.





Très peu de déplacements de doctorant(e)s seront pris en charge par les ED, le budget sera centralisé sur l'établissement porteur et géré par le gestionnaire de l'ED.

Emmanuelle GESLIN informe que la 2ème édition des Doctoriales de l'UBL aura lieu à Angers en avril 2018.

Yves DENECHERE demande qui financera les déplacements des doctorants.

Emmanuelle GESLIN répond que ce seront les unités car les écoles doctorales et les gestionnaires ne pourront pas gérer les demandes de remboursements individuels.

L'ordre du jour de la commission recherche étant épuisé, M. SIMONEAU lève la séance à 17h40.

**Le Président  
de l'Université d'Angers,**  
Christian ROBLÉDO

Signé

**Le Vice-président recherche  
de l'Université d'Angers**  
Philippe SIMONEAU

Signé

